



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



– 5 NOV. 2024

**DECISION N° 2024-175
relative aux journées de fermeture de l'INPI en 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-4, R. 411-1 et R. 411-2 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 17 octobre 2024,

DECIDE

Article 1^{er}

L'Institut national de la propriété industrielle (siège, implantations et délégations régionales) sera fermé le vendredi 30 mai et le vendredi 26 décembre 2025.

Article 2

Les délais expirant aux dates visées à l'article 1^{er} sont prorogés jusqu'au premier jour ouvrable suivant, conformément aux dispositions des articles R. 514-2, R. 618-3 et R. 718-2 du code de la propriété intellectuelle.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site internet de l'INPI.

Fait à Courbevoie, – 5 NOV. 2024

Le Directeur général de l'INPI

Pascal FAURE

Siège

Institut national de la propriété industrielle
15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 65 89 98
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951